



Institut européen des Itinéraires culturels
Abbaye de Neumünster, Luxembourg

ORGANISATION DU PROGRAMME

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe s'appuie sur différents piliers :

■ **Le Conseil de l'Europe** définit les orientations politiques qui seront mises en œuvre par le programme. Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe est la plus ancienne organisation internationale d'Europe, à vocation paneuropéenne. Il regroupe 46 États membres, unis dans leur volonté « de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser leur progrès économique et social » (Statut 1949).

■ **L'Accord Partiel Élargi (APE)** sur les Itinéraires culturels mis en place en 2010, suit les directives politiques du Conseil de l'Europe, décide de l'orientation du programme et décerne la certification « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ». Ouvert à l'adhésion des États membres et non-membres du Conseil de l'Europe, l'APE réunit les États souhaitant apporter leur soutien politique aux initiatives nationales, régionales et locales en faveur de la culture et du tourisme. Actuellement, l'APE compte 40 États membres.

■ **L'Institut Européen des Itinéraires Culturels (IEIC)** est l'agence technique créée en 1998 dans le cadre d'un accord entre le Conseil de l'Europe et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, située dans l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg. L'Institut conseille les Itinéraires culturels déjà certifiés, accompagne de nouveaux projets, organise des activités de formation et de visibilité pour les gestionnaires d'itinéraires et coordonne un réseau universitaire.



www.coe.int

Conseil de l'Europe
Direction générale de la démocratie et de la
Dignité humaine
F-67075 Strasbourg

Accord Partiel Élargi sur les Itinéraires Culturels
Institut européen des Itinéraires culturels
Abbaye de Neumünster
28, rue Münster
L-2160 Luxembourg
Tél. : +352 24 12 50

www.coe.int/itineraires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture



2024

FRA

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



Itinéraires culturels certifiés (par année de certification)

- Chemins de Saint-Jacques de Compostelle (1987)
- La Hanse (1991)
- Route des Vikings (1993)
- Via Francigena (1994)
- Itinéraires de l'héritage al-Andalus (1997)
- Route des Phéniciens (2003)
- Route du fer dans le Pyrénées (2004)
- Voies européennes de Mozart (2004)
- Itinéraire européen du patrimoine juif (2004)
- Itinéraire Saint-Martin de Tours (2005)
- Sites clunisiens en Europe (2005)
- Routes de l'olivier (2005)
- VIA REGIA (2005)
- TRANSROMANICA (2007)
- Iter Vitis (2009)
- Route européenne des cimetières (2010)
- Chemins de l'art rupestre préhistorique (2010)
- Itinéraire européen des villes thermales historiques (2010)
- Itinéraire des chemins de Saint Olav (2010)
- Route européenne de la céramique (2012)
- Route européenne de la culture mégalithique (2013)
- Sur le pas des Huguenots et Vaudois (2013)
- ATRIUM (2014)
- Réseau Art Nouveau Network (2014)
- Via Habsbourg (2014)
- Itinéraire des empereurs romains et du vin du Danube (2015)
- Itinéraires européennes de l'Empereur Charles V (2015)
- Destination Napoléon (2015)
- Sur les traces de Robert Louis Stevenson (2015)
- Villes fortifiées de la Grande Région (2016)
- Routes des Impressionnistes (2018)
- Route européenne du patrimoine industriel (2019)
- Route du Rideau de fer (2019)
- Destinations Le Corbusier (2019)
- Route de la Libération de l'Europe (2019)
- Chemins de la Réforme (2019)
- Itinéraire européen des jardins historiques (2020)
- Via Romea Germanica (2020)
- Route d'Énée (2021)
- Route Alvar Alto (2021)
- Route de Cyrille et Méthode (2021)
- Route européenne d'Artagnan (2021)
- Route du Danube à l'âge du fer (2021)
- Route des cafés historiques (2022)
- Route européenne des contes de fées (2022)
- Route des écrivains (2022)
- Drailles de transhumance (2023)

OBJECTIFS ET VALEURS DES ITINÉRAIRES CULTURELS DU CONSEIL DE L'EUROPE

— Lancé par le Conseil de l'Europe en 1987, le programme des Itinéraires culturels démontre, à travers un voyage dans l'espace et dans le temps, que le patrimoine de différents pays d'Europe contribue à un patrimoine culturel partagé.

— Les Itinéraires mettent en œuvre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelle, échanges et enrichissement mutuel par-delà les frontières et les siècles. Ils agissent comme des passerelles pour le dialogue interculturel et la promotion d'une meilleure connaissance et compréhension d'une identité culturelle européenne.

— Les Itinéraires culturels préservent et mettent en valeur le patrimoine naturel et culturel européen comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement culturel, social et économique. Ils œuvrent en faveur du tourisme culturel dans une optique de développement durable.

ACTIVITÉS

— À travers son programme d'Itinéraires culturels, le Conseil de l'Europe offre un modèle de gestion culturelle et touristique. Rencontres, formations, séminaires, forums, sont régulièrement organisés afin de favoriser les échanges et le développement de stratégies communes et innovantes en matière de soutien au développement culturel et économique, de tourisme durable et de citoyenneté européenne.

— Les Itinéraires culturels s'ancrent dans un large réseau permettant des synergies entre autorités nationales, régionales et locales et un important tissu associatif et économique.

— Le Programme bénéficie de solides coopérations auprès de l'Union européenne, ainsi que d'importantes organisations internationales.

En 2023, le Conseil de l'Europe compte 47 Itinéraires culturels certifiés, évoquant des thèmes variés de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen, et qui contribuent à l'interprétation de la diversité de l'Europe aujourd'hui.

40 États sont membres de l'Accord Partiel Élargi (par ordre alphabétique)

- Albanie (2022)
- Allemagne (2013)
- Andorre (2012)
- Allemagne (2013)
- Arménie (2015)
- Autriche (2011)
- Azerbaïdjan (2011)
- Bosnie-Herzégovine (2016)
- Bulgarie (2011)
- Croatie (2016)
- Chypre (2011)
- Espagne (2011)
- Finlande (2018)
- France (2011)
- Géorgie (2016)
- Grèce (2011)
- Hongrie (2013)
- Italie (2011)
- Lettonie (2019)
- Liban (2022)
- Lituanie (2012)
- Luxembourg (2011)
- Malte (2023)
- Macédoine du Nord (2022)
- Monaco (2013)
- Monténégro (2011)
- Norvège (2011)
- Pologne (2017)
- Portugal (2011)
- République de Moldova (2023)
- République Tchèque (2023)
- Roumanie (2013)
- Saint-Marin (2017)
- Saint-Siège (2018)
- Serbie (2012)
- Slovaquie (2014)
- Slovénie (2011)
- Suède (2020)
- Suisse (2013)
- Türkiye (2018)
- Ukraine (2021)



CERTIFICATION

Les Itinéraires culturels certifiés sont soumis à une évaluation tous les 3 ans. De nouveaux Itinéraires culturels sont certifiés par le Conseil de l'Europe selon plusieurs critères :

- Présenter un thème représentatif des valeurs européennes et commun à au moins trois pays d'Europe ;
- Être associé à une recherche scientifique, pluridisciplinaire et transnationale ;
- Valoriser la mémoire, l'histoire et le patrimoine européens et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui ;
- Soutenir les échanges culturels et éducatifs pour les jeunes ;
- Développer des projets exemplaires et innovants dans les domaines du tourisme culturel et du développement durable ;
- Développer des produits touristiques destinés à des publics variés.

Cultural route
of the Council of Europe
Itinéraire culturel
du Conseil de l'Europe

